

2019-2021

FRA
DOCUMENT DE
PROGRAMMATION
AMENDMENT NO: 2

SECTION 3: PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

Domaine d'activité 2: Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

A 2.2 – Présomption d'innocence: droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales

PRIORITÉ 1 STATUT: NOUVEAU TYPE: pluriannuel DÉBUT: 16/12/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La directive renforçant certains aspects de la présomption d'innocence [directive (UE) 2016/343], qui fait partie de la feuille de route sur la procédure pénale définie dans le programme de Stockholm, a été adoptée en 2016, assortie d'un délai de transposition expirant en 2018. Conformément à l'article 12 de la directive, la Commission présentera au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 1er avril 2021, un rapport sur la mise en œuvre de ce texte. La directive vise à favoriser le droit à un procès équitable en matière pénale dans l'ensemble de l'UE, en établissant des règles minimales pour veiller au respect du droit à la présomption d'innocence jusqu'à la preuve de la culpabilité dans toute l'Union, conformément aux normes et aux garanties existantes, notamment celles qui concernent le droit à un procès équitable et la présomption d'innocence découlant des articles 47 et 48 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après, la « Charte de l'UE ») et de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après la CEDH). En garantissant les normes minimales dans l'ensemble de l'UE dans ce domaine, les nouvelles règles sont censées contribuer au renforcement de la confiance des États membres dans leurs systèmes respectifs de justice pénale. Ce projet, tel qu'il est demandé par la Commission européenne, passera en revue les pratiques et les possibilités concernant l'application du droit d'être présumé innocent dans des procédures pénales ainsi que les incidences en matière de droits fondamentaux pour les personnes concernées. Le projet situera sa recherche dans le contexte plus large d'un groupe important de droits appelés « droits de la défense » et, en procédant ainsi, s'appuiera sur les conclusions des précédents projets de la FRA dans ce domaine, à savoir le droit à l'interprétation, à la traduction et à l'information, ainsi que le droit d'accès à un avocat et les droits des personnes requises au titre du mandat d'arrêt européen. Outre les normes pertinentes de l'UE (y compris la charte de l'UE) et du Conseil de l'Europe, il sera également tenu compte des normes pertinentes des Nations Unies.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 12 de la directive 2016/343/UE ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne des aspects spécifiques de la présomption d'innocence

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les piliers stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
➤ Recherche documentaire FRANET combinée au travail sur le terrain dans certains États membres de l'UE	➤ 6 à 8 rapports nationaux FRANET

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		Recherche et données	147,000	-	43,000
Agents temporaires	0.50	Assistance technique et renforcement des capacités		-	-
Agents contractuels	1.00	Coopération institutionnelle et réseaux		-	-
END	0.10	Communications et événements	-	-	-
Total	1.60	Total	147,000		43,000

Domaine d'activité 4: Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité

A 4.6 – Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de nondiscrimination

PRIORITÉ 1 STATUT: en cours TYPE: pluriannuel DÉBUT: 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2010, l'agence et la Cour européenne des droits de l'homme ont élaboré conjointement un manuel de jurisprudence sur la nondiscrimination, pour aboutir à la publication d'un manuel en mars 2011, disponible dans les 23 langues de l'UE et dans 10 langues de pays tiers. Le manuel met en lumière et résume de manière didactique les principes juridiques et de jurisprudence clés en matière de droit de nondiscrimination. L'agence et la Cour visaient ainsi à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de nondiscrimination du Conseil de l'Europe. En outre, le manuel a contribué à faciliter l'accès aux tribunaux pour les membres des minorités et les personnes vulnérables qui souhaitaient se plaindre d'actes discriminatoires dont ils étaient victimes. Les évolutions de la jurisprudence pertinente depuis 2010, associées à une forte demande pour le manuel parmi les professionnels a nécessité une mise à jour et une diffusion du manuel, activités qui se sont poursuivies en 2017. En 2018 et 2019, l'agence a continué de traduire le manuel dans d'autres langues afin de garantir sa diffusion au niveau national dans l'ensemble de l'UE, ainsi que parmi les parties prenantes concernées, y compris le groupe de haut niveau de la Commission sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité afin d'appuyer les efforts qu'elle déploie pour améliorer le recueil d'informations relatives à l'égalité. La FRA et la Cour européenne des droits de l'homme visent, par ce manuel, à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe. En outre, le manuel contribue à faciliter l'accès aux tribunaux pour les membres des minorités et les personnes vulnérables souhaitant se plaindre d'actes discriminatoires.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du CoE en sensibilisant aux questions pertinentes des droits de l'homme, y compris par la formation.
- Renforcement de la coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne.
- Sensibilisation et connaissance parmi les juges, les procureurs, les juristes, les fonctionnaires et d'autres praticiens au niveau national et international quant aux garanties en matière de droits fondamentaux concernant l'application du principe de non-discrimination.
- Améliorer la capacité des juridictions nationales et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du CoE. Renforcement de la coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne.
- Diffuser le manuel pour contribuer à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du CoE en sensibilisant aux questions pertinentes des droits de l'homme.
- Contribuer au groupe de haut niveau de la Commission sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité afin d'appuyer les efforts déployés par l'agence pour améliorer le recueil d'informations relatives à l'égalité.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Production et publication du manuel en ligne et sur support papier; ➤ Traduction et préparation du manuel pour publication, selon la disponibilité des ressources; ➤ Élaboration d'une analyse ciblée et de notes explicatives sur le manuel afin de faciliter la connaissance et la diffusion de ses résultats; ➤ Diffusion du manuel, y compris au niveau national; ➤ Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes; ➤ Participation aux réunions et événements. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manuel dans toutes les langues officielles de l'UE; ➤ Diffusion du manuel

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>		-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.10	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>		-	-
<i>Agents contractuels</i>		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	139,000	-	230,000
Total	0.10	Total	139,000		230,000

Domaine d'activité 7: Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

A 7.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

PRIORITÉ 1 STATUT: en cours TYPE: pluriannuel DÉBUT: 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet est consacré au suivi d'activités menées dans le cadre de projets antérieurs et couvre les demandes de soutien ponctuelles formulées par les institutions de l'UE, ainsi que des initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences du domaine Justice et affaires intérieures. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à communiquer les conclusions des recherches et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organismes et institutions de l'UE dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, les systèmes européens d'information, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, le rapatriement et la réadmission, les évaluations de Schengen et l'intégration des réfugiés/migrants. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également formulés en fonction des besoins d'autres décideurs politiques, en particulier au niveau national. De même, la FRA élaborera ou mettra à jour des rapports, manuels et/ou orientations en matière de droits fondamentaux. La FRA participera à des réunions de coordination avec les agences du domaine Justice et affaires intérieures (JAI) et à des réunions d'experts organisées par la Commission européenne. Le projet permet également à la FRA de participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et d'offrir un avis d'expert et un soutien à l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), à l'EASO, à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), à Europol et à Frontex, en étroite coopération avec la Commission.

OBJECTIFS DU PROJET

- Partager des preuves tangibles concernant les aspects pour lesquels il existe un déficit de connaissances, en particulier sur les problématiques pour les droits fondamentaux engendrées par les systèmes d'information à grande échelle, à l'exploitation grave par le travail, à l'intégration des réfugiés et à d'autres questions de politique pertinentes;
- Informer régulièrement les parties prenantes des principales avancées en matière de droits fondamentaux dans les États membres de l'UE les plus touchés par les mouvements migratoires ;
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux émanant des institutions de l'UE;
- Conseiller la Commission européenne, les États membres et Frontex sur les méthodes d'intégration des droits fondamentaux dans les évaluations de Schengen;
- Fournir des conseils opportuns et juridiquement fondés à Frontex, à l'EASO et à eu-LISA, ainsi qu'à Europol, à la CEPOL et à l'ECDC, concernant l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines de travail respectifs;
- Élaborer des outils et des orientations pratiques Develop tools and practical guidance.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS

- Collecter et analyser des données;
- Élaborer des rapports, des manuels et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci;
- Traduire et réimprimer les rapports existants, selon les besoins;
- Formuler des avis juridiques à la demande des institutions de l'UE;
- Participer et fournir des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis;
- Dispenser des formations et accompagner les missions d'évaluation Schengen sur le terrain en qualité d'observateur, à la demande de la Commission;
- Examiner les projets de documents transmis à la FRA par des parties prenantes pour commentaires;
- Organiser des réunions d'experts, selon que de besoin;
- Participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO;
- Participer au groupe des points de contact (TEH) des agences JAI;
- Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EASO, Frontex et eu-LISA et fournir des avis d'experts au CEPOL et à Europol, le cas échéant;
- Effectuer des recherches à petite échelle dans les 25 États membres liés par la directive sur les Sanctions à l'encontre des employeurs 2009/52/ CE;
- Effectuer une recherche documentaire à petite échelle sur le statut de résident de longue durée dans les 25 États membres de l'UE liés par la directive 2003/109/CE relative aux résidents de longue durée;
- Fournir une mise à jour des droits fondamentaux dans le contexte de la gestion des frontières et du retour dans quatre États membres. Provide an update on fundamental rights in the context of border management and return in four MS

RÉSULTATS

- Faire régulièrement le point en ligne sur les activités et opinions de la FRA en matière de migration;
- Mettre à jour le manuel de la FRA et de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH);
- Formuler des orientations pratiques sur l'intérêt supérieur des enfants à risque de devenir victimes de la traite dans l'UE;
- Produire au moins deux nouveaux rapports (ou mettre à jour d'anciens rapports) portant sur des questions liées à la politique;
- Publier des résultats des recherches sur support papier et/ou sous forme électronique;
- Formuler trois avis juridiques au maximum (si des institutions de l'UE en font la demande);
- Envoyer des contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'UE dans 20 dossiers;
- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux à l'EASO, à eu-LISA, à Frontex et/ou à d'autres agences de l'UE dans le cadre de 10 dossiers, en particulier concernant la protection des enfants et les personnes vulnérables;
- Participer aux réunions du Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et partager l'expertise;
- Former des évaluateurs Schengen;
- 54 rapports nationaux FRANET

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières		1 ^{re} priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>		462,378	-	-
<i>Agents temporaires</i>	4.80	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>		160,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	2.80	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>			-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>		10,000	-	-
Total	7.60	Total		632,378		

ANNEXE X Marchés publics programmés pour 2019 (décisions de financement)

Domaine d'activité 2: Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

B 2.2 – Présomption d'innocence: droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à 147,000 EUR (1ère priorité) et 43,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3230 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 7

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Domaine d'activité 4: Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité

A 4.6 – Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 139,000 EUR (1ère priorité) et 230,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B03330 - Égalité et Discrimination

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

Domaine d'activité 7: Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrant

A 7.1 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 632,378 EUR (1ère priorité)

Ligne budgétaire: B03220 La migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 76

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: du 1er au 4e trimestre de l'année